

# Les étapes du parcours emploi de la personne porteuse d'un handicap



WWW.PARTHAGES.BE

VOUS ÊTES UNE PERSONNE PORTEUSE D'UN HANDICAP ?

AVEZ-VOUS LA RECONNAISSANCE DE VOTRE HANDICAP ?



FAITES RECONNAÎTRE VOTRE HANDICAP AUPRÈS DU PHARE ET/OU DU S.P.F. SÉCURITÉ SOCIALE

FORMULAIRE 1 - FORMULAIRE 2  
FORMULAIRE 3 - FORMULAIRE 6



ÊTES-VOUS INSCRIT COMME DEMANDEUR D'EMPLOI CHEZ ACTIRIS ?



INSCRIVEZ-VOUS CHEZ ACTIRIS  
COMME DEMANDEUR D'EMPLOI

DÉFINIR UNE ORIENTATION PROFESSIONNELLE AUPRÈS :

- DES MISSIONS LOCALE
- DES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT
- DU CADUCÉE ET CTR (FINANCÉ PAR LE PHARE)
- DES CENTRE D'ORIENTATION SPÉCIALISÉE COMME L'ASBL « CENTRE COMPRENDRE ET PARLER »
- DU LABORATOIRE D'ERGOLOGIE APPLIQUÉE ASBL (BILAN DES COMPÉTENCES)
- DE LA LIGUE BRAILLE
- DU CENTRE POUR HANDICAPÉE SENSORIELS TSBC (DYSPHASIE ET TROUBLE DE L'AUDITION)

DÉFINITION DU PROJET PROFESSIONNEL

SOIT PAR UNE MISE À NIVEAU PAR :  
- BXL-FORMATION  
- SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT  
- O.I.S.P.

SOIT PAR UNE FORMATION QUALIFIANTE :  
- BXL-FORMATION  
- O.I.S.P.

SOIT PAR L'ACCÈS  
DIRECT À UN EMPLOI

1. MILIEU ORDINAIRE (FORMULAIRE 4)

2. STAGE DÉCOUVERTE

3. C.A.P.

1. MILIEU ADAPTÉ (FORMULAIRE 5)

2. DEMANDE DE CARTE JAUNE AUPRÈS DU PHARE

3. E.T.A.

4. C.A.P. (STAGE DÉCOUVERTE)

WWW.PARTHAGES.BE